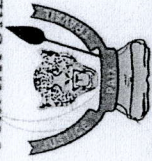


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 097/2023

A LA SOCIETE SATTEL INTERNATIONAL

Après avoir reçu le contrat n° 012/ CENI/CGPMP/MF/SP/09/2022, conclu avec la CENI, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent nonante deux mille sept cent quatre-vingt-neuf, soixante-six centimes (USD 392 789,66) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains deux mille sept cent quarante-neuf, cinquante-trois centimes (USD 2 749,53).

Fait à Kinshasa, le 14/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

